



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2021-003

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2021

# Sommaire

## **74\_Préf\_Präfecture de Haute-Savoie**

74-2021-01-04-002 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-093 portant délégation de signature à MMe Nathalie BRAT, directrice du SGCD de la Haute-Savoie (2 pages) Page 3

74-2021-01-04-003 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-094 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du SGCD de la Haute-Savoie (3 pages) Page 6

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-01-04-002

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-093 portant délégation  
de signature à MMe Nathalie BRAT, directrice du SGCD  
de la Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 04/01/2021

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-093**

portant délégation de signature à Mme Nathalie BRAT,  
directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R414-1 et suivants et R611-8-2 et suivants ;

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 décembre 2020 portant nomination de Mme Nathalie BRAT en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale,

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



## ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BRAT à l'effet de signer tous documents relevant du secrétariat général commun départemental, à l'exception des actes relevant du périmètre de la préfecture et des directions départementales interministérielles dans les matières suivantes :

- nominations et affectations dans un service
- décisions de titularisation
- modification des quotités et des modalités de travail dont autorisation de télétravail
- sanctions disciplinaires
- répartition et notifications des indemnités dont la NBI
- arrêtés de création des comités techniques
- arrêtés de création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- fixation des règlements intérieurs
- engagement et réponse aux contentieux.

Article 2 : Mme Nathalie BRAT peut subdéléguer sa signature à un ou plusieurs agents placés sous son autorité.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie et Mme la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Alain ESPINASSE

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-01-04-003

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-094 portant délégation  
de signature en matière d'ordonnancement secondaire à  
Mme Nathalie BRAT, directrice du SGCD de la  
Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Anncsey, le 04/01/2021

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094**

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
à Mme Nathalie BRAT,  
directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 2020 portant nomination de Mme Nathalie BRAT en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,

## ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes suivants (titre 2 et hors titre 2) : 354, 723, 362, 349, 348, 232, 217, 216, 215, 207, 206, 181, 176, 161, 155, 148, 134, 124.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Nathalie BRAT pour :

- signer électroniquement les marchés dans l'outil PLACE ;
- signer les demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État, y compris les admissions en non valeur de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine, les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale ;
- signer les ordres de recettes rendus exécutoires ;
- signer tous documents, demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État et relatifs au budget de fonctionnement et au patrimoine immobilier, à l'action sociale, à la prise en charge des indemnités, allocations, prestations familiales et rémunérations de l'ensemble des personnels dont la gestion est assurée par le secrétariat général commun départemental.
- désigner les porteurs de cartes achats et déterminer les plafonds d'utilisation.

Article 3 : Mme Nathalie BRAT peut subdéléguer sa signature à un ou plusieurs agents placés sous son autorité.



Article 4 : Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie, Mmes et MM. les directeurs des directions départementales interministérielles, Mme la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Alain ESPINASSE